



# Soutien aux agriculteurs en difficulté : La MSA Alpes du Nord s'engage point sur les mesures mises en place

Chambéry, le 17 décembre 2015

**Dans le cadre du plan de soutien aux agriculteurs en difficulté, notamment en direction des éleveurs, plusieurs mesures ont été mise en œuvre par la MSA pour aider les exploitants à faire face à la crise. Un premier bilan est proposé lors d'un point presse, ce jeudi 17 décembre 2015, dans les locaux de la MSA Alpes du Nord, à Chambéry.**

## **UNE EFFICACITE RECONNUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS**

Une forte mobilisation des services de la MSA est à souligner, pour assurer la présence territoriale, l'accompagnement individuel et la gestion des dossiers. Les 619 élus cantonaux de la MSA Alpes du Nord ont également été des relais précieux sur les territoires. Cet engagement de la MSA dans le plan de soutien a d'ailleurs été salué, au plan national, à plusieurs reprises, et notamment dans un communiqué de presse du porte parole du gouvernement, en date du 10 novembre 2015.

Pour autant, la MSA a bien conscience que ces dispositifs, financés pour partie par les fonds d'action sanitaire et sociale de la MSA, ne répondront pas aux difficultés structurelles du secteur agricole. Les élus de la MSA participent, aux côtés des autres organisations professionnelles agricoles, aux réflexions sur l'évolution nécessaire de certaines filières.

## **RAPPEL DES MESURES MISES EN ŒUVRE PAR LA MSA ALPES DU NORD**

Dans le cadre du plan de soutien aux agriculteurs en difficulté, quatre mesures relatives aux cotisations ont été mises en place par la MSA :

- les échéanciers de paiement ;
- la prise en charge de cotisations ;
- le dispositif d'option pour le calcul des cotisations et contributions sociales sur la base des seuls revenus professionnels de l'année précédente ;
- la réduction de l'assiette minimum et de l'assiette forfaitaire nouvel installé servant de base au calcul de la cotisation AMEXA (maladie-maternité-invalidité).

## **PLUS DE 3 MILLIONS D'EUROS POUR DES ECHEANCIERS DE PAIEMENT, UNE MESURE ACCESSIBLE A TOUT MOMENT**

Lors de la survenue d'une crise, pour faire face aux difficultés de trésorerie qui en découlent, la première urgence est d'apporter aux agriculteurs des solutions rapides pour leur permettre de répondre à leurs obligations en matière de versement de cotisations. L'une des premières mesures qui peut être demandée à la MSA, à tout moment, est la mise en place d'un échéancier de paiement.

En Alpes du Nord, la demande de mise en paiement sur l'émission définitive des cotisations personnelles 2015 étant fixée au 28 décembre, les chiffres ne pourront pas être restitués avant le début d'année prochaine.

### **Contact presse :**

Samlane Vongprasith

Responsable Communication - MSA Alpes du Nord

04 79 62 87 06 – 07 61 81 04 41 – communication@alpesdunord.msa.fr



# Soutien aux agriculteurs en difficulté : La MSA Alpes du Nord s'engage point sur les mesures mises en place

Chambéry, le 17 décembre 2015

## **PRES DE 900 000 EUROS DE PRISES EN CHARGE DE COTISATIONS**

### **Des principes d'équité et de solidarité animent une commission composée de professionnels agricoles**

En Alpes du Nord – *territoire Isère, Savoie et Haute-Savoie* – une commission spécifique a été mise en place, composée d'élus, administrateurs MSA, professionnels des 3 départements. Disposant de crédits départementaux, la commission a veillé à utiliser l'intégralité de l'enveloppe - avec solidarité - en fixant des critères objectifs et communs aux trois départements conduisant à attribuer des aides à 350 exploitations en Isère, 50 en Savoie et 60 en haute Savoie. Ce sont environ 830 dossiers qui ont été déposés dont plus de 700 pour le seul département de l'Isère. Ce dernier a bénéficié de près des ¾ de l'enveloppe totale. Ceci s'explique par la situation très dégradée des filières concernées dans ce département.

### **Une volonté d'agir rapidement et avec des montants significatifs**

La commission chargée d'attribuer ces prises en charge de cotisations, s'est mobilisée rapidement, avec la volonté de permettre que des versements puissent être effectifs avant le 31 décembre 2015. Elle s'est réunie à 3 reprises en 2015 - dont ce jeudi 17 décembre - et a souhaité attribuer un montant significatif à chaque bénéficiaire de l'aide. Près de 450 agriculteurs seront concernés, soit un montant moyen proche de 2 000 euros chacun.

### **Une nouvelle enveloppe attendue pour 2016**

La MSA, au niveau national, n'a pas bénéficié en 2015, d'une enveloppe pour accompagner les filières hors élevage. Pour autant, les agriculteurs qui ont déposé ou déposeront une demande dans les prochaines semaines, verront celle-ci examinée en priorité dès qu'une enveloppe sera disponible en 2016. En cas de difficulté de trésorerie, ils peuvent temporairement recourir aux échéanciers de paiement, en s'adressant au service Contentieux de la MSA.

#### **Contact presse :**

Samlane Vongprasith

Responsable Communication - MSA Alpes du Nord

04 79 62 87 06 – 07 61 81 04 41 – communication@alpesdunord.msa.fr



# Soutien aux agriculteurs en difficulté : La MSA Alpes du Nord s'engage point sur les mesures mises en place

Chambéry, le 17 décembre 2015

## **540 DEMANDES DE CHANGEMENT D'ASSIETTE OPTION N-1 : TOUTES LES FILIERES SONT CONCERNEES**

Pour tenir compte de la baisse de leurs revenus professionnels, les exploitants agricoles pouvaient demander à ce que le calcul de leurs cotisations et contributions sociales se fasse sur l'assiette N-1 au titre de l'année 2015 et/ou de l'année 2016.

### **Quelles conditions pour bénéficier de cette mesure exceptionnelle ?**

- être chef d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- être actuellement en assiette triennale pour le calcul de ses cotisations et contributions sociales,
- avoir déclaré des revenus professionnels inférieurs à 4184 euros pour 2015.

### **Quelles démarches pour en bénéficier ?**

L'exploitant agricole devait remplir le formulaire de demande d'option disponible sur le site Internet de sa MSA et l'adresser à cette dernière impérativement avant le 4 novembre 2015. Pour l'année 2016, la demande d'option devra être faite avant le 30 septembre 2016.

Au terme de cette dérogation, valable 1 an ou 2 ans maximum en fonction du choix fait par l'exploitant en 2015 et/ou en 2016, l'assiette triennale sera de nouveau applicable.

### **En Alpes du Nord**

540 demandes ont été reçues. Près de 300 sont recevables et ont intégré l'appel définitif pour 2015. Plus de 200 demandes seront à examiner pour 2016. Compte tenu de la crise, il est probable que ce chiffre augmente fortement en 2016.

## **REDUCTION DE L'ASSIETTE MINIMUM AMEXA : PLUS DE 5000 BENEFICIAIRES ATTENDUS, TOUTES FILIERES CONFONDUES**

Les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles avec des revenus faibles, nuls ou déficitaires, verront leur assiette minimum AMEXA calculée dorénavant sur la base de 11% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 4 184 € pour 2015) au lieu de 800 SMIC (7 688 € pour 2015).

### **En Alpes du Nord**

Les exploitants n'ont aucune démarche à effectuer pour bénéficier de la réduction du montant de l'AMEXA. L'appel de cotisations définitif adressé en décembre, a intégré cette modification, qui bénéficie à plus de 5 000 exploitants.

A titre d'exemple, pour les revenus inférieurs à 4184 €, la cotisation AMEXA passera de 833 € à 454 € sur la base du taux de 10,84 % (taux applicable aux chefs d'exploitation ou d'entreprise à titre exclusif ou principal domiciliés en France).

### **Contact presse :**

Samlane Vongprasith

Responsable Communication - MSA Alpes du Nord

04 79 62 87 06 – 07 61 81 04 41 – communication@alpesdunord.msa.fr



# Soutien aux agriculteurs en difficulté : La MSA Alpes du Nord s'engage point sur les mesures mises en place

Chambéry, le 17 décembre 2015

## UN ACCOMPAGNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN CAS DE BESOIN

A travers le Sillon dauphinois et Regain des Savoie, en Isère, Savoie et Haute-Savoie, la MSA Alpes du Nord, les Chambres d'Agriculture, les Conseils Départementaux et les Directions Départementales des Territoires et de l'Agriculture, ont mutualisé leur expérience du monde agricole et de ses difficultés, pour venir en aide aux agriculteurs en situation fragile.

### Qui peut en bénéficier ?

Tous les exploitants en Isère, Savoie ou Haute-Savoie, confrontés à des difficultés d'origines multiples (isolement, problèmes sociaux et familiaux, difficultés économiques de l'exploitation, difficulté d'adaptation face au changement, besoin de qualification...), qui souhaitent en parler et qui sont prêts à s'engager pour participer à la recherche active de solutions.

### Quel accompagnement ?

Le Sillon dauphinois et Regain des Savoie, en synergie avec les agriculteurs en situation fragile et le réseau de partenaires, peut apporter :

- une écoute téléphonique,
- un diagnostic économique,
- des conseils techniques, juridiques, budgétaires...,
- un accompagnement personnalisé,
- une formation professionnelle,
- un bilan de santé,
- un soutien psychologique

### Comment ?

- En appelant et en rencontrant les partenaires du Sillon Dauphinois ou de Regain des Savoie.
- En Isère, le *Sillon Dauphinois* est joignable au 04 74 20 81 49 (répondeur téléphonique) ou en écrivant à [sillondauphinois.blf@alpesdunord.msa.fr](mailto:sillondauphinois.blf@alpesdunord.msa.fr)
  - En Savoie et en Haute-Savoie, *Regain des Savoie* est joignable au 04 79 25 84 31 (répondeur téléphonique) ou en écrivant à [regaindessavoie.blf@alpesdunord.msa.fr](mailto:regaindessavoie.blf@alpesdunord.msa.fr)

### Contact presse :

Samlane Vongprasith

Responsable Communication - MSA Alpes du Nord

04 79 62 87 06 – 07 61 81 04 41 – [communication@alpesdunord.msa.fr](mailto:communication@alpesdunord.msa.fr)